Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Poêle à granulés et aide de l état

Par Ailene

Bonjour. J ai fait l achat d un poêle à granulés le 30/11/2022,donc j ai une facture avec un reste dû car celui ci n est pas installé encore. Il s avére qu à cette périod
e l aide de l état était de 3000 euros et aujourd'hui la société qui s occupe de la vente et du dossier d aide me dit qu elle n est plus que de 2500 euros en invoquant qu ils n étaient pas au courant de la baisse de l aide de l état. Je trouve cela bizarre... puis je jouer sur ma facture pour pouvoir leur faire reconnaître leur erreur (dossier fait seulement la semaine dernière) afin qu ils prennent en charge les 500 euros de différences ?? Je suis handicapée, cette somme est trop importante pour mes ressources.il y a t il une lois que je puisse citer?? Je vous remercie

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Sauf erreur, on ne bénéficie de l'aide que si on la demande AVANT de signer le devis.
L'avez-vous fait ?